

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 061 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE

M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : Opération Habiter mieux – Audits Energétiques et Environnementaux

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les résultats de la réflexion menée depuis six mois par le groupe de travail constitué par l'intercommunalité, le CERDD, les artisans du territoire et différents partenaires sur la mise en place d'un parcours de service capable d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs du territoire dans leur démarche de rénovation et de réduction de leur consommation énergétique.

Monsieur le Président précise que cette opération s'inscrit dans le prolongement des actions initiées par l'intercommunalité au titre de l'opération territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le programme de thermographie aérienne réalisé en ce début d'année qui a permis d'identifier de mettre en évidence les habitations les plus énergivores.

Monsieur le Président indique que cette image n'est pas suffisante et qu'elle doit être complétée par la réalisation d'un audit énergétique et environnemental permettant de déterminer de façon précise les travaux d'isolation à réaliser et de décliner pour chaque travail entrepris le gain énergétique qui en découlera.

Monsieur le Président précise que ces audits peuvent recevoir le soutien de la Région Hauts de France et être inscrits dans le cadre de la seconde enveloppe TEPCV à condition de respecter un cadre préétabli.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mise sur pied et le principe d'audits énergétiques et environnementaux permettant de compléter la démarche initiée dans le cadre de l'action TEPCV Habiter Mieux,
- de lancer une procédure de consultation en vue de désigner dans le cadre d'un accord cadre un ou deux cabinets spécialisés pour réaliser ces audits énergétiques et environnementaux ,
- de solliciter la Région Hauts de France pour obtenir une aide financière sur cette opération,
- d'approuver le principe d'une participation financière de l'intercommunalité d'un montant identique à celle attribuée par la Région pour inciter les propriétaires à réaliser cet audit énergétique et environnemental,
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du Budget Supplémentaire de l'Intercommunalité au titre du budget principal.

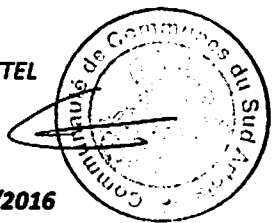
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016*

Le Président,

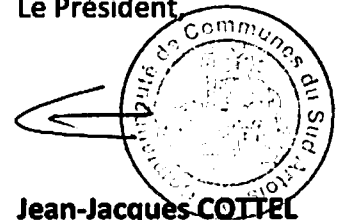
Jean-Jacques COTTEL



2016-061 29/06/2016

Opération Habiter Mieux – Audits Énergétiques.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

